

Mardi 30 mars 2021

FAVORISER L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE DANS L'EMPLOI PÔLE EMPLOI ET LA FNCIDFF RENFORCENT LEUR PARTENARIAT

Afin de favoriser l'égalité professionnelle et la mixité des métiers, Pôle emploi et la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF) ont signé un accord-cadre visant à renforcer et développer leur partenariat en proposant des solutions personnalisées et adaptées aux besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi les plus fragiles, et notamment les femmes, et ainsi faciliter leur reprise d'activité.

Cet accord-cadre se structure autour de **quatre axes de coopération** :

- **Développer la connaissance des offres de services réciproques** : les conseillers des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pourront par exemple sensibiliser les agents de Pôle emploi sur le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes, de manière à mieux orienter les demandeuses d'emploi qui rencontrent ces difficultés ;
- **Contribuer à un diagnostic partagé sur la situation des femmes** dans les territoires, en repérant ensemble les spécificités des femmes en recherche d'emploi ;
- **Rechercher la complémentarité des offres de service** dans le parcours d'insertion professionnelle des publics vulnérables : en lien avec Pôle emploi, les CIDFF pourront notamment intervenir en proposant des sessions d'information relatives à l'accès aux droits, à la parentalité ou encore à la reprise d'une activité professionnelle ;
- **Renforcer l'égalité professionnelle** en contribuant à promouvoir la mixité des emplois auprès des entreprises : les conseillers Pôle emploi pourront, de cette façon, mener avec les conseillers CIDFF des actions visant à promouvoir la mixité des métiers auprès des entreprises de leur territoire.

Déclarée grande cause du quinquennat par le président de la République le 25 novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans une stratégie forte et ambitieuse des pouvoirs publics et fait l'objet d'actions capitales depuis plusieurs années. Pour autant, des inégalités structurelles perdurent : **taux d'activité** des femmes inférieur à celui des hommes, **accès à l'emploi** moins rapide, **écarts de rémunération** (16,8 % de moins en moyenne¹), **conditions d'emploi** des femmes plus précaires, postes occupés par les femmes dont le niveau de qualification est inférieur à leur formation, **éventail des métiers réduit** (sur 87 familles professionnelles répertoriées², une douzaine concentre près de la moitié des femmes en emploi et moins d'1/4 des familles professionnelles sont mixtes). Outre des écarts dans les trajectoires professionnelles, **ces inégalités ont des conséquences sociales et économiques pour les femmes**. Elles impactent leurs conditions de vie, leur reconnaissance sociale et professionnelle et **leurs retraites**.

¹ *Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé*, Etude, INSEE, juin 2020

² Une famille professionnelle (Fap) regroupe des professions qui font appel à des compétences communes. La nomenclature des Fap a été élaborée par la Dares à partir du répertoire opérationnel des métiers et emplois (Rome) de Pôle emploi et de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee.

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

À propos de la FNCIDFF :

La Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles est une association nationale sur laquelle l'État s'appuie pour mettre en œuvre la politique d'information des femmes sur leurs droits et contribuer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. La FNCIDFF assure le pilotage stratégique du réseau des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) implantés sur l'ensemble du territoire français, qui compte 103 associations locales, ainsi que 13 fédérations régionales des CIDFF et accompagne le développement des CIDFF dans leur activité ainsi que les fédérations régionales des CIDFF dans leur structuration.

CONTACTS PRESSE PÔLE EMPLOI

Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@pole-emploi.fr

CONTACT PRESSE FNCIDFF

Franck Bénéï – 01 42 17 12 13 – fbenei@fncidff.fr

CONTACTS PRESSE PÔLE EMPLOI

Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@pole-emploi.fr

CONTACT PRESSE FNCIDFF

Franck Bénéï – 01 42 17 12 13 – fbenei@fncidff.fr